

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 372-CX-1644

concernant une recommandation d'expulsion d'un étudiant en application de l'article 7.4.1 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-douzième réunion tenue le mardi 22 avril 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt, recteur

Pour le secrétaire général, Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 372-CX-1645

relative à l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-douzième réunion tenue le mardi 22 avril 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne;

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2014-2015 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2014-2015;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU l'analyse des demandes budgétaires par le comité du budget, présidé par le recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2014-2015 soit déposé au conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt, recteur

Pour le secrétaire général, Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 372-CX-1646

relative à l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-douzième réunion tenue le mardi 22 avril 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne;

ATTENDU l'estimation des enveloppes budgétaires en immobilisations pour l'Université du Québec en Outaouais par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) pour la présentation des projets de maintien des actifs immobiliers prévus en 2014-2015;

ATTENDU le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2011-2016 approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget du fonds d'investissement pour l'exercice financier 2014-2015 soit déposé au conseil d'administration pour adoption, et ce, tel que réparti dans les enveloppes suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	414 000 \$
• Enveloppe de rénovation et de rattrapage	1 653 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>598 000 \$</u>
	2 665 000 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	2 959 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt, recteur

Pour le secrétaire général, Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 372-CX-1647

concernant l'engagement d'une commis senior à l'aide financière et au logement au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-douzième réunion tenue le mardi 22 avril 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de commis senior à l'aide financière et au logement au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Sabrina Ducharme Charland, à titre de commis senior à l'aide financière et au logement au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau, et ce, à compter du 23 avril 2014;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Sabrina Ducharme Charland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt, recteur

Pour le secrétaire général, Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 372-CX-1648

concernant l'engagement d'une coordonnatrice à la gestion financière au Service des finances à Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-douzième réunion tenue le mardi 22 avril 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de coordonnatrice ou de coordonnateur à la gestion financière au Service des finances à Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Janie Decelles, à titre de coordonnatrice à la gestion financière au Service des finances à Gatineau, et ce, à compter du 23 avril 2014;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Janie Decelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt, recteur

Pour le secrétaire général, Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 372-CX-1649

concernant l'engagement d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-douzième réunion tenue le mardi 22 avril 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Maryse Allain, à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau, et ce, à compter du 23 avril 2014;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Maryse Allain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt, recteur

Pour le secrétaire général, Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 372-CX-1650

concernant l'octroi d'un contrat pour la gestion et l'exploitation des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-douzième réunion tenue le mardi 22 avril 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la nécessité d'offrir des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la proposition soumise par la COOPSCO des Laurentides;

ATTENDU le contexte particulier d'opération de services alimentaires au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour la gestion et l'exploitation des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme à la COOPSCO des Laurentides, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2017;

DE MANDATER ET D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le contrat pour la gestion et l'exploitation des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt, recteur

Pour le secrétaire général, Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 372-CX-1651

concernant l'octroi d'un contrat de prestation de services de la librairie au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-douzième réunion tenue le mardi 22 avril 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la nécessité d'offrir des services de librairie au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la proposition soumise par la COOPSCO des Laurentides;

ATTENDU le contexte particulier d'opération de services de librairie au centre-ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour la gestion et l'exploitation des services de librairie au campus de Saint-Jérôme à la COOPSCO des Laurentides, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2017;

DE MANDATER ET D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le contrat de prestation de services de la librairie au campus de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt, recteur

Pour le secrétaire général, Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 372-CX-1652

concernant l'octroi d'un contrat de gestion des services de librairie aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-douzième réunion tenue le mardi 22 avril 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais désire confier la gestion de ses librairies à un fournisseur de services externe;

ATTENDU la proposition soumise par la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO) pour la gestion des services de librairie aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat de gestion des services de librairies à la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO) pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2017 avec une possibilité de deux renouvellements annuels après entente entre les parties;

DE MANDATER ET D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le contrat de gestion des services de librairie aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt, recteur

Pour le secrétaire général, Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 372-CX-1653

concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de la hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n^{os} 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-douzième réunion tenue le mardi 22 avril 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU le plan de maintien des actifs des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres (SÉAO)* du 7 mars 2014 au 16 avril 2014;

ATTENDU l'étude des soumissions par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'entreprise MÉCANIQUE MAP INC. a soumis le meilleur prix et répond aux exigences du devis;

ATTENDU la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour le remplacement de l'unité de hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n^{os} 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché à l'entreprise MÉCANIQUE MAP INC. pour un montant de 257 000.00 \$ (avant taxes);

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt, recteur

Pour le secrétaire général, Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 372-CX-1654

concernant l'accord de collaboration en recherche avec la Direction générale – recherche et analyse sur le personnel militaire (DGRAPM) de la Défense nationale

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-douzième réunion tenue le mardi 22 avril 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la DGRAPM de la Défense nationale du Canada, localisée à Ottawa, est le centre d'expertise du Canada pour la recherche en matière militaire sur les facteurs humains;

ATTENDU que plusieurs chercheurs de l'UQO œuvrent dans les domaines concernant les aspects sociaux, organisationnels et psychologiques qui peuvent contribuer à des applications dans le domaine militaire et particulièrement auprès de son personnel;

ATTENDU que la DGRAPM et l'UQO souhaitent promouvoir et consolider la collaboration en recherche sur le personnel militaire en concrétisant un accord à cet effet;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'accord de collaboration en recherche;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer ce projet d'accord au nom de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Jean Vaillancourt, recteur

Pour le secrétaire général, Luc Maurice